

CFA ACADÉMIE DE VERSAILLES

VOTRE PARTENAIRE POUR L'APPRENTISSAGE

Développez votre entreprise et formez les talents de demain !

Pourquoi choisir nos apprentis ?

Une formation théorique et pratique
dispensée par des **formateurs
de l'éducation nationale et des
professionnels** du secteur d'activité.

Un apprentissage des **gestes
techniques et des codes métier
adapté** aux secteurs d'activité et aux
attentes des entreprises.

Pas de reste à charge de la formation
pour votre entreprise : Le CFA assume
le solde du coût de la formation non
pris en charge par les organismes
financeurs.



Près de
100
établissements
dans le Val d'Oise (95),
les Hauts-de-Seine (92),
les Yvelines (78)
et l'Essonne (91)



Des formation
multisecteurs du
CAP au
Bac+5



Une certification
Qualiopi
attestant de
la qualité
de nos formations



80 %
de réussite
aux examens



Des aides financières pour faciliter votre recrutement

Le décret du 6 mars 2026 pose les montants suivants pour l'aide exceptionnelle à l'apprentissage (cette aide n'est versée qu'au titre de la première année du contrat d'apprentissage) :

NIVEAU DE DIPLÔME	ENTREPRISE < 250 SALARIÉS	ENTREPRISE ≥ 250 SALARIÉS
NIVEAU 3 OU 4 (CAP, BAC PRO...)	5 000 €	2 000 €
NIVEAU 5 (BTS)	4 500 €	1 500 €
NIVEAU 6 OU 7 (LICENCE PRO, DTS, DCG, DSCG...)	2 000 €	750 €
APPRENTI EN SITUATION DE HANDICAP, DU NIVEAU 3 AU NIVEAU 7	6 000 €	6 000 €

L'accompagnement du Maître d'apprentissage

Parce que la formation d'un apprenti n'est pas à prendre à la légère, notre formation « Maître d'apprentissage-tuteur » permet de vous préparer en vous fournissant les outils et les méthodes nécessaires pour encadrer et former vos apprentis de manière optimale.

Découvrez notre formation :



Apprentissage et handicap : une chance pour tous

La diversité et l'inclusion sont des atouts majeurs pour l'entreprise. Recruter un apprenti en situation de handicap, c'est ouvrir la porte à un vivier de compétences et renforcer votre engagement en faveur de la responsabilité sociale.

Pourquoi recruter un apprenti en SH :



Rémunération brute minimale d'un(e) apprenti(e)*

SITUATION	AVANT 18 ANS	18-20 ANS	21-25 ANS	26 ANS ET PLUS
1 ^{ère} ANNÉE	27 % du SMIC 492,22 €	43 % du SMIC 783,90 €	53 % du SMIC 966,21 €	100 % du SMIC 1823,03 €
2 ^{ème} ANNÉE	39 % du SMIC 710,98 €	51 % du SMIC 929,75 €	61 % du SMIC 1112,05 €	100 % du SMIC 1823,03 €
3 ^{ème} ANNÉE	55 % du SMIC 1002,67 €	67 % du SMIC 1221,43 €	78 % du SMIC 1421,97 €	100 % du SMIC 1823,03 €

* Sous réserve d'une actualisation du montant du SMIC

CONTACTEZ-NOUS !

cfa-academique@ac-versailles.fr

Tél : 01 30 83 42 60



Le CFA académique est un service du GIP Compétences

Formation Continue | Ingénierie Pédagogique | VAE | Bilan de Compétences | Apprentissage
Plus d'informations sur gip-competences.fr

GIP Compétences
Académie de Versailles